2008 Rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine

Ordre
des Avocats
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine 5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine 8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine 9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine 10
Discours du Bâtonnier Pierre BERGER 12
Réquisitoire de Maître Jean-Christophe GUERDER 18
Plaidoirie de Maître Julien GAUTIER 24
Droit de réponse de l'accusé Nelson MONFORT 30

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et… des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « *perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;*
- *assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;*
- *donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;*
- *intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;*
- *donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;*
- *créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université* ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1er janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine

Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine

Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine

LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1er Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :
Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :
Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :
Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :
Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :
Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :
Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :
Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :
Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :
Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :
Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :
Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :
Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :
Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :
Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :
Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :
Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :
Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :
Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :
Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :
David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'EVRY

2000 :
Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :
Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :
Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :
Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :
Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :
Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :
Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :
Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :
Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :
Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :
Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :
Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER PIERRE BERGER

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je déclare ouverte la 21e conférence de rentrée du Barreau des Hauts-de-Seine. Comme l'an dernier, nous nous retrouvons dans ce lieu prestigieux qu'est le Théâtre des Amandiers. Mon premier propos s'adresse donc à M. Martinelli, directeur de ce théâtre, qui m'a chargé de l'excuser de son absence, retenu par des répétitions auxquelles il ne pouvait se soustraire. Cette circonstance ne me dispense pas du plaisir de lui adresser au nom de mon Barreau mes bien sincères remerciements pour nous avoir permis cette année encore d'organiser en ce lieu symbolique notre conférence de rentrée.
Monsieur Martinelli, je sais tout le plaisir que vous auriez eu d'accueillir vous-même nos nombreux invités et les hautes personnalités qui nous honorent de leur présence. Monsieur Martinelli, vous ne vous êtes pas trompé lorsque l'an dernier vous avez avec enthousiasme accepté notre projet. Ce fut une réussite et la rentrée d'aujourd'hui se présente... plutôt bien.

En décembre dernier, et sur la base d'un texte de Victor Hugo, vous nous sensibilisiez aux enjeux budgétaires et financiers de la culture en France ; vous savez que nous partageons avec vous le souci de permettre au plus grand nombre d'y accéder. La Culture comme le Droit sont des facteurs puissants de cohésion sociale, c'est un premier constat qui nous unit, il n'est pas le seul.

Il est assez aisé de souligner les nombreux autres liens qui existent entre nous ; la justice et le procès inspirent le théâtre et « les plaideurs » ne sont pas forcément la référence la plus significative : dans une salle voisine, en ce moment-même, est évoqué l'assassinat d'Anna Politkovskaïa. Le théâtre sait mettre en scène la justice. Et l'on sait bien aussi que le tribunal est à sa manière un théâtre où chacune des parties au procès joue son rôle avec toute la rigueur qu'il faut garder à cette règle du jeu, sans le respect de laquelle il n'y a pas de bonne justice.

Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, Monsieur l'Avocat Général près la Cour de Cassation, Mesdames et messieurs les magistrats du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, Monsieur le Représentant du Président du Conseil Général, Madame le Conseiller Général, Messieurs les Maires et Maire-Adjoint de Colombes, Monsieur le Représentant du MEDEF, Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce de Paris, de la Chambre Régionale des Commissaires aux comptes et de la Chambre des Notaires, Madame le Représentant de l'Ordre des avocats près la Cour de Cassation, Monsieur le Vice-Président du Conseil Économique et Social de la Région Ile-de-France, Monsieur le Directeur de la Maison d'arrêt de Nanterre, Monsieur l'Imam de la mosquée de Nanterre, Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers,

Monsieur le Président de la Section des Avocats de Sfax et Monsieur le membre du Conseil de l'Ordre ; vous êtes venus de loin et nous sommes sensibles à votre présence.

Madame le représentant du Bâtonnier de Paris, Mesdames et Messieurs les bâtonniers de la Conférence des cent, qui pour certains d'entre-vous sont eux aussi venus de loin et de la Conférence des Barreaux d'Île-de-France.
Messieurs les présidents et représentants des Présidents des syndicats,
Monsieur le Bâtonnier désigné, cher Philippe-Henri, il n'est pas impossible que bientôt tu me succèdes, un peu de patience... Tu sais le plaisir que j'ai déjà eu de commencer à travailler avec toi. Mesdames et Messieurs les bâtonniers, mes chers confrères et surtout mes chers jeunes confrères à qui cette conférence est dédiée. Mes chers amis.

Vous ne doutez pas un seul instant de l'émotion qui est la mienne devant l'importance de cette assemblée et le nombre que vous représentez, la préoccupation qui est la mienne ce soir est tout simplement de vous faire partager pendant ces quelques minutes privilégiées la réflexion qui est celle de mon Barreau sur le rôle et la place que tient et doit tenir le droit dans notre société et donc bien entendu, sur la place et le rôle de l'avocat. Cette préoccupation se situe dans l'ensemble des réflexions actuelles sur les évolutions nécessaires de la justice et de notre société. Vous l'avez bien compris, comme dans une pièce de théâtre bien mise en scène, chacun des acteurs a son rôle et c'est du respect du rôle de chacun que dépend la qualité du spectacle.

Mais en ce qui nous concerne, ce n'est pas de spectacle qu'il s'agit. C'est l'avenir de notre profession qui est en cause. Disons-le tout de suite, le monde juridique et judiciaire fonctionnerait vraiment mieux si chacun de ses acteurs jouait son rôle, tout son rôle, rien que son rôle et était respecté dans son jeu.

Sur le constat du rôle et de la place du droit dans notre société : ce rôle et cette place doivent s'appréhender au constat de plusieurs réalités. Le droit est de plus en plus complexe, mais il n'est pas lisible malgré l'extraordinaire diffusion de l'information en matière juridique, compte-tenu notamment des nouvelles techniques de communication. Je pense bien sûr à Internet et même du développement de la presse et des médias, et l'on sait comment la presse et les médias savent vulgariser d'une manière certainement utile mais pas toujours innocente la présentation du fait juridique. Le droit est de plus en plus nécessaire en termes de sécurité juridique et de recherche d'une protection individuelle du citoyen, tant sur le plan civil que pénal. L'affaiblissement incontestable de la reconnaissance des valeurs morales ou éthiques rend le droit de plus en plus indispensable.

Le droit n'est plus à appréhender dans sa seule fonction contentieuse. Il est aussi concept d'organisation et d'optimisation et à ce titre, tout autant créateur de lien social que dans sa traduction normative et répressive. La bonne justice pour le justiciable n'est plus uniquement celle qui lui est imposée au terme d'un processus judiciaire, elle peut être construite par les parties elles-mêmes dans le cadre d'une médiation, celles-ci pouvant alors se l'approprier pour mieux continuer à vivre ensemble. Le droit a sa fonction économique, le commerce au sens large du terme ne peut se passer d'un minimum de règles.

L'impérieuse nécessité du droit, sa complexité, sa fonction normative, organisationnelle et optimisante, l'avènement des médias, l'avènement de la médiation, tous ces faits sont autant de facteurs qui ont pour conséquence inéluctable de multiplier le nombre des intervenants en matière juridique et le métier de l'avocat s'est en quelque sorte dilué dans une pratique juridique où la concurrence ne s'exerce pas toujours sur le terrain et le niveau qui conviennent. La confusion, peut-être la confusion des rôles… provient de ce que chacun exerce en partie le même métier, voire le métier de l'autre, mais avec des modalités d'intervention et de garanties très différentes.

L'activité de conseil en matière juridique est certainement celle qui est la plus partagée : avocats, notaires, experts comptables, banquiers, assureurs, conseils en gestion de patrimoine, associations de toutes catégories, médiateurs, éditeurs, médias, tous se positionnent comme conseil de leurs clients ou de leurs ressortissants en matière juridique.

Bien évidemment, le contenu et la qualité de la prestation en termes de compétences et d'adaptations techniques de la réponse, en termes d'indépendance du professionnel qui la délivre, en termes du coût qu'elle représente, relèvent bien sûr de problématiques totalement différentes. Et l'usager du droit ne perçoit pas forcément toutes ces différences. Il peut se tromper, il peut surtout être trompé.

De nombreux conseils ne sont pas délivrés dans le seul intérêt de son destinataire, le conseilleur étant parfois lui-même intéressé au contenu de sa propre prestation. Cette grande dispersion de la pratique juridique nuit incontestablement au développement sain de cette activité. Le droit n'est plus pratiqué d'une manière homogène et dans le respect de sa fonction. Certains s'approprient le droit ou une certaine pratique du droit pour renforcer leur rôle, qui n'est pas forcément celui d'un juriste.

Et cette situation entrave la mise en lumière de la pertinence du système juridique français et donc de son exportation et au travers elles, la protection de notre économie. Le concept de libre concurrence devant permettre à l'usager de profiter du meilleur service au moindre coût et qui pourrait justifier cette diversité d'approches, ne se décline pas aussi simplement qu'il n'y paraît. Les travaux des économistes marquent bien les limites de la concurrence lorsque le bien ou la prestation en cause relèvent d'une problématique de confiance, parce que le consommateur n'est pas lui-même en mesure d'apprécier et donc de comparer la qualité du bien ou du service acquis.
Le décor est planté. Qu'est-ce qui différencie la prestation de l'avocat des autres acteurs du droit ? La réponse est assez simple, au moins dans son énoncé. L'avocat est soumis à une déontologie particulière, même si l'application de cette déontologie est parfois complexe. Parlons de déontologie de l'avocat. Dans le contexte concurrentiel ci-dessus décrit, il serait stupide de revendiquer le monopole de la déontologie. La plupart des professionnels autres que les avocats relèvent eux aussi de règles déontologi ques fortes, même si elles ne sont pas toujours susceptibles d'être sanctionnées par un ordre professionnel.

Mais la spécificité de la déontologie de l'avocat est à rattacher au fait qu'il pratique le droit à titre principal. Et c'est bien parce qu'il exerce dans ce contexte que les grands principes déontologiques auxquels il est soumis ont un relief particulier et donnent en conséquence à la prestation de l'avocat sa véritable spécificité ; on aura bien compris que ce qui est en cause, c'est l'exercice de l'activité juridique à titre principal, pour ne pas dire à titre exclusif ; et c'est bien cette caractéristique qui nous rapprochera de certains et qui nous nous distinguera des autres.

Sur l'indépendance de l'avocat : il n'y a pas de conseil juridique ou de défense efficace si celui qui émet ce conseil ou cette défense n'est pas indépendant, c'est-à-dire libre de toute contrainte externe dans la recherche de la meilleure solution juridique pour son client. Il est assez aisé de comprendre que lorsque les prestations juridiques sont fournies parfois gratuitement à titre accessoire d'une autre prestation, il y a confusion des genres et des rôles ; certains auront tendance à minimiser l'importance du droit pour ne pas être gêné par un autre intervenant chez son client, d'autres auront intérêt à orienter le sens du conseil pour consolider l'approche marketing d'un autre produit... et il ne faut en vouloir à personne, ce ne sont pas les professionnels qui sont en cause... mais les situations qui créent en elles-mêmes des confusions de rôle : l'avocat n'a quant à lui que sa prestation juridique « à vendre »... il a donc plus de chance d'être indépendant dans son exercice pour le seul intérêt de son client.

Sur le conflit d'intérêt : l'avocat a le culte de la gestion du conflit d'intérêt ; il ne peut, il ne doit défendre ou conseiller les parties ou clients qui

seraient entre eux en conflit d'intérêt et s'il peut parfois intervenir comme conseil ou rédacteur unique dans une situation ou plusieurs parties sont en cause, il doit cesser d'intervenir dès l'apparition d'un risque de conflit ; et vous savez bien que c'est pour lui une règle d'or.

Sur le secret professionnel, vous savez, le combat de la profession sur sa défense. La relation de confiance nécessaire avec notre client suppose que l'avocat puisse opposer le secret professionnel d'une manière absolue : tout doit pouvoir être dit à l'avocat avec la garantie que le secret en sera gardé ; c'est bien l'intérêt de la société qu'un professionnel soumis à une déontologie forte puisse ainsi dire le droit en toute indépendance et objectivité à son client et ce sur la base d'informations que ce client lui a peut-être révélées et peut lui révéler en toute sécurité.

Nous pourrions multiplier les exemples puisés dans l'ensemble de nos principes essentiels. Cette approche générale de la déontologie ne nous empêche cependant pas d'avoir des déclinaisons réglementaires particulières quant aux différentes activités que nous sommes amenés à exercer. Il est bien évident que la déontologie du contradictoire ne peut se décliner de la même manière, suivant que l'avocat est dans une situation de défense contentieuse ou au contraire en assistance d'un client, en médiation ou en négociation. Il est tout aussi évident, et notre règlement intérieur national le prévoit bien comme cela, que l'avocat rédacteur d'actes n'a pas les mêmes obligations déontologiques suivant qu'il est rédacteur unique ou rédacteur avec un confrère qui assiste la partie co-contractante. Demain, lorsque l'avocat, pourra assumer des missions de fiduciaire, il sera soumis à des obligations déontologiques spécifiques.

La déontologie de l'avocat reste bien évidemment unique et homogène au niveau des principes essentiels tels qu'ils sont définis par notre règlement intérieur national. Mais des déclinaisons peuvent en être faites suivant les différentes activités ou métiers que l'avocat est susceptible d'exercer ou de remplir. Cette observation ne relève pas d'une

vision prospective ; elle correspond d'ores et déjà à une réalité vécue par la profession depuis des décennies.

De ces différentes réflexions se déduisent trois conséquences importantes pour le devenir de la profession.

La première consiste à souligner que, loin d'être une contrainte, la déontologie est pour l'avocat un atout et une marque distinctive dans son environnement concurrentiel ; la pratique déontologique de l'avocat est un élément de la qualité de sa prestation. Pour ceux qui ont assisté à notre colloque de printemps, souvenez-vous que nous en avons débattu et tant Jacques Attali que Lucien Karpik, bien que partant d'analyses différentes, se sont retrouvés sur ce point. La prestation de l'avocat revêt une certaine qualité et la profession a bien raison de renforcer nos obligations relatives à notre formation continue consolidatrice de notre compétence et donc de notre indépendance.

La deuxième conséquence nous conduit à affirmer que la prestation juridique indépendante a un coût, celui de la qualité. Et il faut se garder des approches simplistes et démagogiques qui résonnent par le seul prisme des prix. C'est parfois le « pas cher » qui, en définitive, se révèle le plus coûteux, faute d'être de qualité. Ce principe s'applique aussi pour la prestation en matière juridique.

La troisième conséquence de ces propos consiste à permettre de présenter du métier de l'avocat

une conception plus ouverte, plus riche et plus adaptée aux besoins juridiques bien compris de nos concitoyens. On a déjà souligné que le règlement intérieur national définissait le champ d'activité de l'avocat d'une manière très extensive, comme ayant vocation à intervenir à titre professionnel dans tous les domaines de la vie civile, économique et sociale, dans le respect des principes essentiels de la profession. Les articles de notre règlement intérieur national décrivent les différentes missions de l'avocat d'une manière assez large et le Conseil national ne s'y est pas trompé en affirmant que l'avocat peut être mandataire, qu'il peut se prononcer sur des évaluations, qu'il peut même exercer une activité de lobbyiste et demain l'avocat pourra être fiduciaire.

Cet exemple est bien caractéristique de ce que des activités nouvelles, c'est-à-dire jusque-là considérées comme impossibles ou peu explorées, peuvent d'autant plus s'envisager pour l'avocat qu'elles s'exercent dans le strict respect des principes essentiels ; mais loin d'être une contrainte cette situation devient un atout et un facteur de compétitivité pour l'avocat par rapport à ses concurrents. Un autre exemple pourrait être celui de la gestion de patrimoine où l'indépendance du principe de l'avocat garantit à son client qu'il ne peut être influencé que par la pertinence de son conseil et par aucune autre considération que la prise en compte des seuls intérêts de son client : toute rétrocession de commission de la part de l'organisme financier émetteur d'un produit de placement est exclue : c'est aussi ça l'indépendance.

Et si maintenant on se projette dans l'avenir comme nous y invite le Président de la République dans le cadre de la commission Darrois, vous comprendrez vite que le cœur de ce que pourrait être une grande profession du droit, c'est bien la déontologie de la mise en œuvre et de l'exercice du droit à titre principal.

Et si l'on comprend bien que la profession d'avocat intègre d'ores et déjà des métiers différents (représentation en justice, conseil, rédaction des actes, médiations, etc...) il est tout à fait concevable d'envisager que dans un même cabinet s'exercent d'autres spécificités techniques. Le conseil en brevet, la technique de la postulation, voire celle de la cassation relèvent à l'évidence de cette problématique. Et notre approche avec nos amis de ces différentes professions restera bien commune si nos exercices professionnels restent bien exclusivement réservés à la mise en œuvre du droit au service exclusif de notre client.

Et pourquoi n'en serait-il pas de même avec les notaires ? Ne constate-t-on pas une grande proximité d'exercice professionnel avec nous ? Ne sont-ils pas comme nous conseils, rédacteurs d'actes ? Certes, ils sont officiers ministériels donc en capacité d'authentifier et de donner date certaine aux actes qu'ils reçoivent... mais quel est vraiment l'obstacle à ce qu'un avocat ayant reçu une formation adéquate, soit dans le cadre d'une étude spécialisée dans cette fonction tant il est vrai que dans une étude de notaires, un simple clerc sans aucune qualification professionnelle peut assumer cette fonction par délégation de son patron. Bien évidemment, le raisonnement réciproque pourrait se tenir dans une étude de notaire si celle-ci souhaite développer une activité de représentation en justice.

Les propositions actuelles sur l'acte sous signature juridique, loin d'opposer nos deux professions devraient au contraire les réunir autour de la déontologie de la rédaction d'actes qui, dans chacune des situations de rédacteur unique ou de rédacteur conjoint, n'est pas si différente. Et en toute hypothèse, il y a plus à gagner pour le développement bien compris de l'activité juridique

à réfléchir sur des modes de coopération qu'à cultiver des oppositions frontales.

On aura bien compris que la grande profession du droit doit pouvoir aussi comprendre les avocats dont on admettrait qu'ils puissent être salariés par l'entreprise pour le compte de laquelle ils pourraient exercer leur profession sous la condition que leur indépendance professionnelle soit, un peu comme celle des journalistes, garantie. On sait tout le bénéfice que représenterait pour le développement du droit dans l'entreprise, la possibilité d'avoir un représentant de la profession et d'avoir une voix d'un professionnel indépendant relevant d'une déontologie spécifique, garantie par son ordre professionnel. Il est peut-être un peu facile aujourd'hui de souligner que si des juristes indépendants avaient eu dans certaines entreprises la parole plus libre, certaines dérives auraient pu être évitées... mais ce ne sont là que propos de circonstance.

Et comment ne pas associer à cette réflexion sur la grande profession du droit nos amis magistrats ? Certes, nous n'avons pas le même rôle... Le théâtre m'obsède... mais notre culture nous est commune et comme nous, comme pour nous, le droit est la seule motivation de notre exercice professionnel ; et nous savons bien et nous l'avons en son temps dit et affirmé le juge a sa place irréductible dans notre organisation sociale, en ce compris la problématique des litiges et règlements familiaux.

La grande profession du droit devrait être celle de ceux qui parlent, disent et pratiquent le droit en toute indépendance et c'est unis entre eux qu'ils pourront alors mieux faire respecter leur rôle et leur place dans notre société.

Sur le plan communautaire, c'est bien au regard de notre déontologie et du contrôle de sa mise en œuvre que notre profession est et sera positionnée dans la concurrence générale des prestations de service : c'est par notre compétence, notre indépendance que nous assurerons la qualité de nos interventions et la pérennité de notre profession. Le rapport de Monsieur Attali ne peut que nous conforter dans ce sens.

C'est en m'adressant à nos jeunes que je voudrais conclure. Je sais qu'il y a parfois une certaine incompréhension sur la question du champ d'activité de la profession, sur la question de la grande profession. Notre profession ne perd-elle pas son âme à trop vouloir se disperser dans des activités différentes ?

Vous connaissez la réponse, elle se formule en deux propositions.

Premièrement, cette multiplicité des activités juridiques n'est que la conséquence inéluctable d'un droit qui, par la force des choses, est lui-même diversifié. L'avocat généraliste a son rôle mais il risque d'être contraint à une simple fonction d'orientation, terrain sur lequel il sera de plus en plus concurrencé par les autres professionnels du droit. La spécialisation permet incontestablement de mieux se positionner en termes techniques et en termes de rentabilité.

Deuxième élément de réponse, cela impliquera de se regrouper. C'est une évidence, on est toujours plus intelligent et plus efficace à plusieurs. La qualité de la prestation juridique est meilleure, la structure du cabinet est plus pérenne et plus réactive, et l'association des jeunes générations n'est pas le facteur de réactivité le plus faible... et si vous m'avez bien compris, vous les jeunes... La balle est dans votre camp ! Je vous remercie de votre attention.

Bâtonnier Berger

Mesdames et messieurs, le moment du procès de Monsieur Nelson Monfort est arrivé. L'audience de la Cour d'assises de la conférence de rentrée du Barreau des Hauts-de-Seine est ouverte. La cour est régulièrement constituée. L'accusation sera soutenue par Monsieur Jean-Christophe Guerder, la défense sera assurée par M. Julien Gautier. La parole sera donnée en dernier lieu, comme il est de coutume, à Monsieur Monfort. Faites entrer l'accusé !

Monsieur Guerder, vous avez la parole.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE JEAN-CHRISTOPHE GUERDER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, c'est un dossier pas facile dont je dois vous parler ce soir. Taisez-vous Monfort ! Je vais vous dire un truc, mon petit Montfort vous m'agacez, je ne vous aime pas du tout ! Et autant vous le dire tout de suite, ça va très mal se passer… Dossier Monfort donc... Poursuivi pour trois crimes odieux, perpétrés dans on ne sait combien de villes, de régions, de pays, le plus souvent en direct sur les chaînes du service public, devant des millions de téléspectateurs, femmes et enfants innocents.

Oui en parlant d'enfants d'ailleurs, j'ai une faveur à demander au bâtonnier. Ma femme est dans la salle ce soir, elle est enceinte jusqu'au cou, elle peut accoucher d'une minute à l'autre… Je vous en supplie monsieur le bâtonnier, je vous en prie, je vous implore, de grâce, si ma femme perd les eaux et accouche pendant cette rentrée, ne laissez pas cet énergumène interviewer mon bébé. En même temps chérie moi je suis prêt ! : j'ai regardé les 14 saisons d'Urgences, je me suis entraîné au Docteur Maboul mais reprenons... Monfort cela fait bientôt 30 ans qu'on vous côtoie. Le public en a pris pour 30 ans, autant dire la perpétuité, sans période de sûreté. Mais 30 ans, c'est trop ! C'est pire que Drucker !

J'imagine que vous vous prenez un peu pour le lapin des petits de Duracell. Vous ne vous arrêtez jamais... Nelson Monfort, le présentateur qui dure longtemps, très longtemps, trop longtemps… Il est temps de mettre un terme à cette carrière d'une longévité aussi suspecte, qu'insolente. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, vous aurez la démonstration à l'issue de ce procès que Nelson Monfort est coupable. Coupable, tel sera votre verdict à la fin de cette soirée qui sonnera n'en doutons pas, le glas d'une époque révolue. Ah que je regrette cette époque où les journalistes devaient recouper leurs sources, une époque où le 20 h n'était pas un magazine de société, une époque ou Tintin faisait davantage rêver que Laurence Ferrari, une époque, on le voit bien, où le physique du journaliste n'était pas un critère...

Car Monfort, vous vous posez en victime de la satire des marionnettes de la chaîne cryptée mais comme disait Talleyrand, il y a une chose plus terrible que la calomnie, c'est la vérité. Et la vérité, la voilà. Parce qu'après tout, de quoi vous accuse-t-on au juste ? Des classiques, j'en ai peur. Trafic de stupéfiants, escroquerie, atteinte aux bonnes mœurs, mon préféré... Ce goût du vice et de la débauche, l'accusé le tiens de sa plus tendre enfance. Tenez, son profil psychologique est éloquent. Monfort a eu une enfance des plus malheureuses qui permet de cerner un peu mieux ce criminel. Et tant pis si je plombe l'ambiance ce soir, peu m'importe si le récit de son histoire sordide vous rend dépressif, le jury a le droit de savoir.

Le jury a le droit de savoir combien vous avez souffert, Monfort, dès votre naissance, dans cette vie désoeuvrée... Boulogne Billancourt, dans la banlieue de Neuilly-sur-Seine... puis votre famille a même migré dans ce quartier chaud de Paris où fleurissent les cités à perte de vue, le 16e arrondissement… Né d'un père exerçant la modeste profession de banquier d'affaires, américain de surcroît, inutile de dire que l'accusé ne s'est jamais vu offrir les clés de la réussite sociale. Sa famille d'abord : Monfort père a dès le début, fait preuve d'une terrible cruauté à l'égard de son fils. Oui, quel père doué d'un minimum d'humanité prénommerait son fils Nelson ?... Nelson, le même prénom que votre père, Nelson Monfort junior.

Vous leur en voulez à vos parents, on vous comprend. Et la cruauté fit place à la barbarie, que dis-je, au carnage quand votre père décida de votre deuxième prénom. Tiens, d'ailleurs, je ne sais même pas comment ça se prononce : Wocks ? Wècks ? Wicks ou Vicks peut-être comme le produit pour les rhumes ? Ça devrait être interdit des prénoms pareils ! Parce que les experts sont unanimes : c'est criminogène !

Et le sort a continué de s'acharner sur le pauvre Junior. Comme vos parents ne savaient pas quoi faire de vous, ils vous ont envoyé en Suisse dans un pensionnat malfamé fréquenté par qui ? Des Noirs et des Arabes ! Eh oui, des fils de chefs d'Etats africains et les rejetons des nababs producteurs de pétrole ! Dans ce pensionnat malfamé, on vous obligea même à revêtir un uniforme. Prison Break, c'est lui ! Monfort s'était fait tatouer le plan du pensionnat à même le corps pour s'évader. Mais hélas, l'héritier d'un roi du textile dont le père était malmené par ses banquiers précisément, dénonça Junior et tua dans l'œuf toute perspective d'évasion.

Vos mauvaises fréquentations vous conduisent droit dans le gouffre, Monfort : vous échouez à deux pas d'ici à l'université de Droit de Nanterre pour finir dans cette école de gangsters, ce temple de mafieux en tout genre, la Mecque du crime, Sciences-Po... Et votre carrière de criminel est lancée : trafic de stupéfiants ! Il sera démontré que l'accusé consomme, produit et distribue des substances illicites.

L'accusé consomme. Oh, il n'y a pas de débat... je veux dire, on est tous en phase... évidemment que l'accusé consomme… franchement, vous parleriez comme lui sans avoir rien pris ? Surtout et c'est plus sérieux, l'accusé drogue la France. Vous la saoulez aussi ! Ah oui, vous nous saoulez Monfort ! Taisez-vous Monfort !

Cette logorrhée chronique est distillée à chaque événement sportif, à chaque compétition d'athlétisme, à chaque trophée de patinage artistique, à chaque tournoi de tennis depuis 30 ans ! ... Il est clair que l'accusé profite de sa position pour inonder le marché. Ah si on n'était pas aux assises, on l'aurait poursuivi pour abus de position dominante.

C'est vrai, il est partout Monfort : à la télé, à la radio, au cinéma maintenant. Depuis 30 ans, on ne peut plus allumer son poste sans vous voir. C'est pire que Sarkozy ! Y a-t-il une seule chaîne sur laquelle on n'ait pas encore vu ce journaliste sportif… ? Cuisine TV ? Le Journal du hard sur Canal+ ? Pas sûr, c'est quand même du sport… Et Monfort parle, parle, il parle sans arrêt.

Souvenez-vous ! 1996 aux Jeux olympiques d'Atlanta : Michael Johnson remporte la course du 200 mètres et pulvérise le record du monde. À peine franchi la ligne d'arrivée, l'homme le plus rapide de la planète tente légitimement de reprendre son souffle mais rien à faire, il est assailli par l'accusé et ses commentaires exténuants. Et là, vous posez la question Monfort, « *The question* », une question tellement longue que l'athlète n'a pas eu le courage d'en attendre la fin et qu'il vous a quitté, il est parti en direct, il vous a planté quoi ! Après tout, mettez-vous à sa place, à Michael... Rien ne l'avait préparé à ça ! Des questions pointues comme : vous aimez le sport ? Vous avez des enfants ? Courir comme vous le faites, c'est une passion, non ? Décidément,

Michael Johnson ne pouvait pas savoir que l'épreuve serait après la course ! Parce que là Monfort, vous l'aviez mis dans un état.... Il avait une tête à faire mal à un cachet de Doliprane. Ce n'est pas pour rien qu'on surnomme Nelson Monfort : « Mets le son moins fort ». C'est les humoristes qui vous appellent comme ça. C'est trop gentil ça, moi j'ai envie de dire : « Coupe le son ! » D'ailleurs taisez-vous Monfort, vous m'agacez !

Et pourtant, le télésportif en redemande ! Vous êtes Monfort, un fournisseur de premier choix. Le télésportif le sait, il y croit. Il noie son chagrin dans ce flot de paroles incohérentes, c'est sa drogue à lui. Il sait qu'à Wimbledon, une bouffée « d'herbe » lui ferait le plus grand bien... Il sait qu'une tenniswoman colombienne peut servir pleine ligne et doper l'audimat. Il sait ce qu'il veut. Il veut le sprinter devenu un crack ou encore la nageuse, héroïne des temps modernes. Et surtout le télésportif est pris de convulsions à la simple vue d'une casse mécanique qui fait perdre au pilote de course son arbre… à cames. Monfort, vous êtes la pensée subversive, la perversion de notre bonne société française. Pensez-donc, l'accusé parle en anglais, en espagnol, en italien à des Français. Mais enfin Monfort, vous vous croyez où ? En Europe ??? Parce que vous pensez vraiment qu'avec votre accent à 2 centimes d'euros, vous allez réveiller le français d'en bas à d'autres cultures ? C'est vrai, l'accusé a des circonstances exténuantes : vouloir être journaliste sportif dans un pays où on est aussi bon en langues étrangères qu'en sport, ça relève du sacerdoce !!

Et non content de nous épuiser à la télé, Monfort a monté un groupe de rock avec le plus francophone mais non moins subversif, spécialiste du Tour de France : le seul être humain capable de commenter une étape reliant Rosz-sur-Couesnon à Plouan-les-Mouettes de 11 h à 18 h sans interruption et de rempiler le lendemain, je parle bien sûr de Gérard Holtz. Et dans un bref moment de lucidité, notre Marilyn Manson hexagonal a baptisé ce groupe : les Odieux Visuels. Ça pour être odieux.., Voilà Monfort, là, vous êtes crédible !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, je pense avoir été suffisamment clair pour ce qui est du trafic de stupéfiants, c'est édifiant. Mais attendez, ce n'est pas fini. J'en arrive à notre deuxième chef d'accusation : l'escroquerie.

Nelson Monfort, c'est un peu le David Copperfield de France Télévisions. A l'entendre s'enflammer, on croit regarder l'événement sportif du siècle alors qu'en réalité, il nous tient hypnotisés devant une compétition de patinage artistique. Et franchement, de nos jours, qui regarde encore le patinage artistique ? Deux personnes : l'avocat de la défense, lui-même ancien patineur en équipe de France, et ma mère.

Et après tout, quand l'accusé nous dit qu'il ne commente que les sports qu'il pratique, c'est faux. Escroquerie ! Le patinage artistique... évidemment que Monfort n'a jamais porté de collant et dansé sur l'air du Lac des cygnes… ou alors à des soirées très privées… Je sais à quoi vous pensez Monfort, vous vous dites que ce n'est pas la question. Ce n'est pas la question et cela ne nous regarde pas. *Oui, tout à fait, Nelson, cela ne nous regarde pas.* Mais justement si, tout me regarde Monfort ! Le fait est que l'accusé... ne niez pas Monfort, c'est dans votre procès-verbal... L'accusé dit avoir joué au hockey sur glace dans sa jeunesse et il en conclut de ce fait être à même d'apprécier les tenants et les aboutissants du patinage artistique. C'est vrai que les deux sports sont en tous points comparables. Tenez, le hockey sur glace : douze joueurs de 110 kilos chacun qui dévorent un steak tartare au petit déjeuner et sont prêts à défoncer le crâne de leurs adversaires par respect des traditions. Le patinage artistique : une frêle créature de 37 kilos, patins aux pieds, qui fait les yeux doux aux arbitres pour qu'ils lui attribuent la note maximale. Et soudain, la patineuse, elle prend son élan pour faire un triple saut. (en imitant Nelson Monfort) « *Ecoutez c'est magnifique. Elle saute, elle s'élève dans les airs avec toute la grâce d'une danseuse* »... *Et là, c'est le drame, la cata, la boucherie, ah la la non... Slutskaïa Marachenko un raté le triple, elle ne réussit qu'un double*... Pathétique.

Pareil pour le polo.... Vous pratiquez le golf et l'équitation Monfort et vous dites dans votre autobiographie : « *Commenter du polo, c'est pas bien compliqué, c'est jamais que du golf à cheval* ». Mesdames et messieurs, voici ce qu'onun technicien. Mais taisez-vous Monfort !

Voilà le fond du problème Monfort : sous couvert d'alibis journalistiques, vous n'êtes guidé que par la volonté de satisfaire vos propres hobbies. Un tournoi à Wimbledon, vous voilà parti pour l'Angleterre. Un slalom géant de ski, on vous retrouve sur les pistes d'Aspen dans le Colorado. Les Jeux olympiques, vous en avez fait votre marque de fabrique. Et tout ça pour que vous puissiez vous payer des vacances aux frais du contribuable !

Le pire, c'est que tout le monde y croit. Vous appliquez à la lettre cette maxime de Claudel « La fleur de l'illusion produit le fruit de la réalité ». 30 ans que vous nous jeter de la poudre aux yeux, Monfort, bravo c'est du propre !

Car l'escroquerie va bien plus loin Monfort, puisque vous vous prétendez journaliste ! Mais vous êtes journaliste, vous ? Vous êtes allé à Kaboul sous les bombes, ou en Géorgie face aux chars russes ? Non ! Vous, c'est petits-fours et vestiaires puants ! Quand vous pensez que c'est à ça que sert notre redevance télé : payer les vacances de l'accusé !

Mais sans la publicité sur les chaînes du service public, comment allez-vous faire Monfort ? Ça ne va pas être coton de financer tout ça !... Nos redevance télé n'y suffiront pas.

Ça, vous l'avez bien compris et vous tentez de diversifier nos champs de compétences.

Votre premier article, il y a 30 ans, a été publié dans la revue Historia. Mais dites-moi Monfort, en tant qu'historien, ça ne vous a pas un peu gêné de couvrir les Jeux de Pékin ? Légitimer une dictature n'a jamais été de bon augure. Souvenez-vous des Jeux de Berlin en 1936...

Et puis, après tout Monfort, qui êtes-vous exactement ? Présentateur télé, musicien, chroniqueur avec Stéphane Bern, un voyou bien connu de cette cour, marionnette aux Guignols de l'info, journaliste dans la presse écrite ou animateur à la radio de votre émission de musique classique : Les mélodies de Nelson, émission qui a été primée en juin dernier à Barcelone du « *European Radio Award* »... Non, vous ne pouvez pas comprendre, c'est de l'anglais. Et moi je suis bilenglish… bilingual… bon my tailor is rich quoi !

Monfort vous vous improvisez même comédien.

Au cours de mon enquête, mes services ont identifié un DVD écoulé par la Fnac intitulé « Les rois de la glisse» avec sur la jaquette un commentaire racoleur «avec la voix de Nelson Monfort ». J'ai acheté ce DVD bien sûr pour constater de moi-même l'ampleur des dégâts et là... stupeur ! L'accusé ne double au total que 3 minutes de film ! Trois minutes !!! Si ça ce n'est pas de l'escroquerie ! J'ai acheté ce DVD ! En plus, comprenez ma douleur, je suis avocat salarié ! Vous imaginez bien que je ne peux pas présenter à Fidal, mon cabinet, une note de frais. L'année dernière, l'accusé était Alain Duhamel. Là, ça passait sans problème. Se faire rembourser le prix d'achat de romans ou d'essais politiques, très bien. Mais là, mettez-vous à ma place, comment voudriez-vous que j'aille sérieusement demander aux associés de me rembourser un dessin animé sur un pingouin qui rêve de surfer au soleil ? En plus, pour moi, le surf, c'est de l'hébreu.

Mais en parlant hébreu, pour vous non plus, ce n'est pas toujours évident, Monfort... 1989 Roland Garros, Nelson Monfort traduit les propos d'un certain Michael Chang. Ce dernier, victorieux, remercie le Seigneur Jésus « *Jesus, I wanna thank Jesus* », et Monfort de traduire, je cite… attention, ça va très vite... Certains d'entre vous ont déjà dû voir le bêtisier... Alors je vous rappelle, on passe de « *Jesus I want to thank Jesus* » à « Il remercie un certain José, je ne sais pas qui c'est, certainement un ami à lu i». C'est Jésus, pas José !!!

Dites-moi Monfort, vous seriez pas un peu dyquslé, dyquslé, ... dyslexique par hasard ? Ah, ça va, taisez-vous !

C'est n'importe quoi. C'est à peine si vous comprenez vous-même de quoi il s'agit. Et le pire, c'est que vous avez livré vos aveux les plus complets à l'un de mes meilleurs experts psychiatres, Gérard Miller.

J'ai là le compte-rendu de l'audition de Monfort où ce dernier a tout dit à Gérard Miller, tout. Le titre de ce document que l'on trouve sur Internet, comme beaucoup de pièces de ce dossier d'ailleurs... Ce document a un titre des plus révélateurs : « Je ne suis pas le rigolo de service ». Vous êtes bien présomptueux Monfort ! Vous laisserez la Cour en décider !

Question de Gérard Miller : « *comme votre caricature, il vous est bien arrivé de traduire de l'anglais vers le français des propos que vous ne compreniez pas, non ?* » Et l'accusé a répondu, c'est écrit noir sur blanc. Ne niez pas Monfort. Il a dit, je cite : « *traduire quelque chose que je ne comprenais pas du tout, ça ne m'est jamais arrivé. Il faut quand même que je comprenne au moins à 70 %* ». Eh... le problème Monfort, c'est que j'ai bien regardé vos interviews et les 30 % restants, c'est généralement l'essentiel du propos. Escroc oui !

Cela dit, au moins l'accusé comprend 70 % des propos qu'il entend alors que le spectateur, lui, ne peut pas en dire autant, surtout après la traduction.

Et je ne parle pas de nos femmes corrompues par le discours de l'accusé, un discours qui agit sur elles comme le chant des sirènes. Car si par extraordinaire, la Cour ne vous condamnait pas pour trafic de stupéfiants ou escroquerie, elle retiendra à coup sûr l'atteinte aux bonnes mœurs !

Monfort, vous êtes un pervers !

Mes services ont détecté un nombre incroyable de connexions sur Meetic ou vous tentez de berner d'innocentes jeunes filles. Certes, vous êtes loin derrière un certain Pierre B. qui se connecte tantôt sous le pseudo Super Bat, tantôt sous le pseudo Batman 92, et que mes services n'ont pas encore démasqué.

Avez-vous déjà entendu l'accusé commenter une épreuve sportive et reluquer en live la croupe rebondie des patineuses ou des joueuses de tennis ? Souvenez-vous cette lanceuse de poids, Laurence Manfredi, qui a soulevé Nelson Monfort en direct à la télé. Elle n'a pas supporté les allusions déplacées de l'accusé. Et je ne parle pas du jour où Monfort a dégrafé le maillot de bain du nageur Alain Bernard en sortant de la piscine ! L'accusé a même fait pleurer Laure Manaudou cet été en direct de Pékin ! Et ça, c'est pas bien !

Parce que l'accusé est insatiable, il a un appétit sans limite : de la patineuse de 37 kilos, patins aux

pieds à la lanceuse de poids et ses 95 kilos, Nelson prend tout ! Un peu comme son mentor, un certain Bill Clinton, qui lui prodigua quelques conseils sur la chose à Roland-Garros.

Mais Monfort vous n'avez pas honte ? Vous, un homme marié ! Laissez-les donc ces pauvres patineuses ! Parce qu'enfin, Monfort, elle n'a que quatorze ans la patineuse, quatorze ans !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, vous devez condamner ce dangereux criminel. Neutralisez ce trafiquant, cet escroc, ce pervers, ce nuisible.

Vous jugerez Nelson Monfort coupable. *Guilty as charged* !

Oui, comme l'accusé dit un mot sur deux en anglais et qu'au final on ne comprend plus trop ce qui est en français ou en anglais, j'ai décidé de requérir en franglais. Chut... Your attention please... Monfort, votre avocat est là pour faire la translation de mon speech dans le français. No souci Julian ? OK ! Ladies and gentlemen, je dis, voilà un enfer de criminel. Un dealer leader sur son marché, le Christophe Rocancourt de l'audiovisuel français. Last but not least, he's a perve ! Définitivement, il est un fauteur de troubles, n'est-il pas ? Un bad boy, le bad boy de France Télévisions ? Et vous voudriez que ce chatter box sorte libre ? No way !!!

C'est pourquoi je requiers la peine maximale, la perpétuité, avec une période de sûreté de 30 nouvelles années incompressibles de télévision, de radio, d'écriture et de concerts. Et surtout Monfort, taisez-vous !

Bâtonnier : Monsieur Gautier, nous vous écoutons.

PLAIDOIRIE DE MAÎTRE JULIEN GAUTIER

Ce n'est pas un réquisitoire Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, ce n'est pas un réquisitoire, c'est un panégyrique ! Abus de position dominante par inondation des médias ?! Trafic de stupéfiants par jet de poudre aux yeux ?! Atteinte aux bonnes mœurs par apologie de la taille mannequin ?! Mais Monsieur l'Avocat Général, vous venez de faire l'éclatante démonstration de ce que mon client a toutes les qualités requises pour devenir Président ! (*Applaudissements*) de France Télévisions bien entendu...

Et pourtant, alors même qu'il pourrait s'enorgueillir de chacun des chefs d'accusation, je ressens votre irrépressible envie de le punir. La vindicte du ministère public dans ce dossier, la peine exceptionnellement lourde que vous venez de requérir, ne peuvent répondre à priori qu'à trois explications :
Tout d'abord, la plus probable : la pression médiatique. Imaginez la pression que constitue la publicité théâtrale de ce procès devant un parterre de notables hypoglycémiques et devenus hargneux parce qu'ils croyaient que le parking était gratuit après 20 h. (*en se tournant vers la salle*) C'est gratuit, vous pouvez rester...

Néanmoins, compte-tenu de la nature de ce procès et des révélations qui vont immanquablement apparaître au grand jour, je regrette que l'on n'ait pas cru utile, Monsieur le Président, de faire droit à mes demandes de huis clos. Mais bon, maintenant qu'elle est là la foule curieuse, goguenarde, à vrai dire, un peu inquiétante... Qu'elle reste !

Deuxième hypothèse : la jalousie. Mon contradicteur n'a jamais rien compris au patinage artistique. Il n'a jamais fait la distinction entre un triple boucle piqué, un triple lutz ou un nœud marin, une arabesque ou une petite bonne femme. Et il n'aura donc jamais rien à dire à la superbe espionne est-allemande Katarina Witt, alors que mon client, si !

Soit troisième hypothèse et la Cour la méditera : l'ambition du Parquet. Nous sommes à Nanterre et le Parquet de Nanterre veut être la place Vendôme ce que la place Vendôme est à Paris, c'est-à-dire une place où l'on trouve le nec plus ultra, dominée par un grand homme. Suivons donc, si vous le voulez bien, cette troisième voie.
Mais il faudra pour cela s'astreindre à suivre les pas de celui - et il est présent dans la salle – qui a récemment asséné ce truisme dans Libération : « La recherche de la vérité est l'essence de la fonction du magistrat et donne un sens à son action ». La vérité, c'est que Nelson Monfort … (*se retournant vers son client*) Ne faites pas cette tête Nelson, parce qu'ils vont finir par croire que vous êtes coupable... La vérité, c'est que Nelson Monfort, avec son élégance désuète, son affabilité universelle, son quadrilinguisme irritant pour le français monoglotte indécrottable, pose un problème en terme… d'identité nationale !

Monsieur l'Avocat Général ironisait sur le prénom de mon client, cherchant vraisemblablement à déstabiliser la défense par un procédé misérable. Oui, je dis misérable car le baptême fut pour Nelson

ce que Trafalgar fut pour Napoléon !
Hanté par ce borgne cul-de-jatte trônant sur une colonne de bronze et sous la pluie londonienne, le prénom de mon client n'aurait pu trouver comme équivalent français, au mieux, qu'un grec de bas-Empire trônant sur la colonne Vendôme : Napoléoné ou Nabulioné... mais bon, avouez que ça ne fait pas très français non plus.

Ce n'est qu'avec le temps et à force de courage que mon client renonça à la francisation. Il faut dire que, né d'un père banquier, de surcroît américain, l'actualité nous démontre à l'évidence que la fortune parentale était suspecte...

Nelson n'aurait jamais pu dissimuler l'origine des ressources parentales au Ministère de l'identité nationale : une banque américaine, donc on l'oublie trop souvent, provenant d'un pays qui nous a quand même fait la guerre ouvertement de 1940 à 1944 ! C'est d'ailleurs pourquoi, faute de pouvoir émigrer en France, Nelson va au pensionnat en Suisse. Où - Monsieur le Président ne me démentira pas sur cet aspect patrimonial - l'hiver vigoureux qui s'abat sur les montagnes blanchit tout... Au moins plusieurs mois par année.

En Suisse, là où il faut le souligner étaient recrutés ces odieux mercenaires qui défendaient le roi pendant la Révolution française - en Suisse, disais-je - Nelson va s'éloigner encore un peu plus de l'identité nationale. Là où le jeune Français cherchait la plage sous les pavés mon client se préparait secrètement à la 3ème guerre mondiale dans un bunker atomique…

D'ailleurs, c'est pendant cette période insouciante, alors qu'un exercice de routine l'avait contraint à l'isolement avec cette généreuse helvète prénommée Olga, que Nelson va découvrir les vertus du sport en même temps que les avantages d'un corps athlétique à peine sorti de l'adolescence. Corps athlétique, dont l'expert psychologue du sport Claire Carrier, (*se tournant vers le public*) non Claire Carrier, pas Guy Carlier... On ne sait pas qui c'est, moi non plus, mais ça fait plaisir qu'on la nomme.

Claire Carrier a donc décrit les singularités du corps athlétique, c'est en cote D69 monsieur le Président : « *le corps sportif bien conçu est soumis à une obligation de rendement toujours plus souvent, toujours plus longtemps, toujours plus intensivement* ». (se tournant vers l'accusé) Je crois savoir qu'il s'en souvient...

Voulant couper court à cette dérive, le père de Nelson l'envoie faire ses études de droit à l'université de Nanterre dans les années 70. Période où je le dis, car c'est un fait objectif, la majorité des avocats et magistrats de ce tribunal affichaient encore effrontément leurs 20 ans. Mais là n'est pas la question.

Comme chacun le sait, en fac de droit à Nanterre dans les années 70, c'est la chienlit. Mon client, à peine remis de sa déviance helvète, n'a presque pas eu le temps d'apprendre sa summa divisio ou son prolégomène des nullités, qu'il était assailli par ces ennemis de l'intérieur que constituaient alors ces hordes d'activistes chevelus influencés par le juif allemand Cohn-Bendit, que cette Cour a d'ailleurs condamné en 1991.

Conscient de sa dérive universitaire, Nelson Monfort a alors réagi en fournissant une preuve irréfutable de sa volonté d'insertion : il s'inscrit à la Mission locale du 7ème arrondissement de Paris… Ce ne fut pas sans difficulté, car la PJJ voulait lui faire faire un TIG, le SPIP un SME, mais puisqu'il n'était connu d'aucun NATINF, après renseignements au B1 et vérifications à l'ACJ, son dossier a été renvoyé à la DDASS, mais comme vous le savez, avec la LOLF et depuis que le CLSPD a été intégré au CUCS, grâce à l'excellent travail d'une équipe de MOUS, il a finalement atterri dans un IEP ; CQFD comprenne qui pourra…
Et après ça, l'administration voudrait que l'on maîtrise bien la langue française !

Malgré son prénom, malgré l'Helvétie, malgré Nanterre, Nelson Monfort a réussi à intégrer le très grand, le très prestigieux, le très élitiste, bref, le très français Institut d'Études Politiques de la rue Saint-Guillaume à Paris 75007.

À Sciences Po, lui seront enfin données les bases de « nos ancêtres les Gaulois ». Il apprend à connaître nos saints pèlerins qui partirent en croisade, la guerre de 100 ans qui, je le rappelle, avait pour motif le bon sens qui est celui de ne pas laisser hériter une femme... ou encore la conquête d'Alger pour apprendre

les bonnes manières aux arabes, car on ne met pas impunément une gifle à l'ambassadeur de France... (se tournant vers le bâtonnier) Je vous sens perdu, monsieur le Président... Vous ne savez pas pourquoi on a envahi l'Algérie ? Bon, Nelson vous expliquera.

Car Nelson a toujours excellé en relations internationales. Pour autant, se réconcilier avec l'identité française n'est pas aussi facile lorsqu'on porte, comme mon client, la trace indélébile de ses origines. Car il ne faut pas croire, les mauvaises fréquentations se font aussi dans le 7ème arrondissement de Paris, regardez la Garde des Sceaux, la pauvre...

Je dirais même que Sciences Po est un vrai repaire de voyous ! J'en veux pour preuve la condamnation devant cette cour de nombreux anciens de Sciences Po. Pas plus tard que l'an dernier, Alain Duhamel. Souvenez-vous aussi, en 1997, l'affaire du Corse Jean-Marie Colombani, directeur de l'insoutenable journal cosmopolite « Le Monde ». Poursuivant cette recherche jurisprudentielle, la défense a pu exhumer l'arrêt rendu par votre Cour en 2006 contre Richard Descoings.

Et on touche là un élément fondamental du procès, puisqu'un parallèle rapide laisse apparaître au grand jour l'origine du mal : un mal qui explique de manière certaine le problème identitaire de mon client. Je rappelle à la Cour qu'elle jugeait Richard Descoings, ce directeur de Sciences-Po qui, non content de pousser la réforme en recrutant les élèves dans les zones d'éducation prioritaire, a internationalisé le creuset de l'élite française en la forçant de manière indigne à parler la langue de Shakespeare !

Madame, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, c'est en cote 1940/1944 - monsieur Descoings avait baigné dans la culture de ses grands-parents calvinistes et passait ses vacances dans sa famille maternelle, où ça ? En Suisse ! Entre Lausanne et Genève. Coïncidence ? Je ne le crois pas.

Comme Descoings, c'est en Suisse que mon client a été victime des thèses de Luther et Calvin, corrompu dès sa jeunesse par un mal qui, je le rappelle, hormis le fait qu'il est capable de polluer la Seine un jour de Saint Barthélémy, a quand même mis la France à feu et à sang pendant plus de 40 ans, jusqu'à ce que le bon roi Henri IV rétablisse la paix civile...Comme chacun le sait, en fichant les mineurs de 13 ans susceptibles de troubler l'ordre public.

Résultat inéluctable de l'hérésie : la dérive totale.

Non, Nelson ne dit pas la messe en latin. Non, il ne paie pas d'indulgences. Ni au pape, ni à son avocat d'ailleurs... Non, il ne croit pas que si une souris mange une hostie, elle reçoit le corps du Christ. Non, non, (*tourné vers le public*).

Il affiche une rigueur morale que le gallican moyen ne saurait comprendre. Il est honnête, loyal, austère. Il mange des quakers le matin, il dit ce qu'il fait et il fait ce qu'il dit. Il a les cheveux blancs, il aime le basketball...

(*imprécation*) Lionel Jospin, sors de ce corps ! Ce procès est purement délirant !

Et d'ailleurs je cite trois témoins qui vont vous le démontrer. Monsieur le Président, ce sont des témoins « surprise », j'insiste, accordez-moi trois témoins.
Bâtonnier : *C'est accordé.*

Merci Monsieur le Président. Où est l'huissier ? Est-ce qu'on peut faire entrer le témoin ? Où est-il ? (un imitateur prend la voix de Guy Lux) je viens défendre mon ami Nelson devant tout le monde parce que ce soir, comme vous le savez très bien. Bonjour à toutes et à tous ! Ce cher Nelson, n'est-ce-pas qui, si sympathique... A été quelqu'un de formidable pour le sport. Et d'ailleurs il en a fait beaucoup, vous le savez, le tiercé c'est mon dada... Et j'ai été toujours le seul pronostiqueur à donner le quarté en 3 chevaux…

Maître Gautier : Non mais Guy Lux, c'est pas le problème... Nous, on voulait Jacques Chirac. Jacques Chirac : que pensez-vous de la présence de Nelson Monfort sur le territoire national ?

(*l'imitateur prend la voix de Jacques Chirac*) Ecoutezzz mon cher Gautier, comment dire... Nelson Monfort est quelqu'un qui cisèle ses commentaires comme des joyaux, un peu comme Yves Duteil pour ses chansons, l'autre il nous cisèle les joyaux mais c'est autre chose... Je tiens à dire que votre plaidoirie repose sur certaines fondations. En parlant de

fondation d'ailleurs... celle de maman, c'est encore autre chose.... La mienne va bien, je vous remercie... mais j'estime que Nelson Monfort est quelqu'un de bien, quelqu'un de très bien.

Maître Gautier : Pour les compliments, le mieux c'est Jack Lang, hein.

(*l'imitateur prend la voix de Jack Lang*) Ce Nelson, quel bel homme ! Parlons-en ! Il est chié non ? Vous qui l'imagineriez à poil sur un char de la Techno Parade… C'est vrai avec une plume dans le cul en plus hein !

Maître Gautier : Non, non, attendez ça ne va pas. Michel Serrault : que pensez-vous de Nelson Monfort ?

(*l'imitateur prend la voix de Michel Serrault*) Oui, m'enfin, coco quand même, hein… Défends-le, toi mon Pierrot, défends-le !... Je suis content quand même d'être là avec Pierre Bergé, avec tout ce qu'il a fait quand même depuis 30 ans pour la haute-couture... Et en plus il porte la robe. Je t'embrasse quand même ?

Mesdames, messieurs, vous êtes d'accord avec moi quand même... Nelson Monfort, c'est un homme comme il n'y a pas de femme… Il faut le défendre. Moi d'ailleurs j'ai cru que c'était pour une soirée du sida. On m'a dit Serrault faut être positif...

Maître Gautier : Bon tu sors ! Monsieur le Président ?… Après un bref passage dans une banque californienne où sa proposition de commercialiser des comptes CARPA anonymes et numérotés, pour tous les avocats, est rejetée piteusement, Nelson court comme un chien fou épris de liberté, enlève cravates et costumes tristes, et nourrit une passion goulue pour les langues étrangères, je sais, c'est dégoûtant.

En tout état de cause, parlant quatre langues, ne sachant plus vraiment à quel saint se vouer, prêt à tout, mais bon à rien... Nelson devient le journaliste que nous connaissons, sportif, joyeux et mélomane. Mais la marque indélébile de ses premières années démontre qu'en vérité, l'accusation reproche à mon client de ne pas être un Thierry Roland, un Jean-Michel Larqué ou un Thierry Gilardi… Pardon ? Non, pas lui. Vous voulez faire une minute de silence ?

Non, bon on la fera tout à l'heure...
En vérité, on reproche à mon client d'être un commentateur américain à passeport français !

Mesdames et messieurs de la Cour, j'écarterai l'argument d'un exemple et d'un seul : souvenez-vous à l'occasion de l'obtention par Alain Bernard de la médaille d'or sur 100 mètres nage libre aux derniers Jeux Olympiques de Beijing : mon client déclarait au nouveau médaillé prêt à l'embrasser, je cite de peur de ne pas être cru : « *on partage tellement votre bonheur, on partage tellement, on n'est plus journaliste, on est simplement vos amis, vos frères, tout ce que vous voulez. Parce que cette médaille d'or, vous avez été la chercher...* »

D'abord, EDVIGE est formelle sur ce point, mon client n'est pas franc-maçon.

Par ailleurs, sa maîtrise approximative de la langue française démontre qu'il est un journaliste comme les autres : il est vrai qu'on ne dit pas « *cette médaille d'or, vous avez été la chercher* » mais « *cette médaille d'or, vous êtes allé la chercher* »… Ensuite et enfin, d'aucuns s'inquiètent de cette abdication journalistique, « *on n'est plus journaliste* » au profit d'une jubilation partisane et fraternisante « *on est vos amis, vos frères* ». En fait là c'est du sport, donc excusez-moi Nelson, tout le monde s'en fout... mais cela pourrait être de la politique et ce serait plus embêtant.

Imaginez Elkabbach dans les bras de Sarkozy le soir de l'élection ; Imaginez Arlette Chabot faire la

chauffeuse de salle au Zénith pour Ségolène Royal ; Imaginez Valérie Mahaut faire copain copain avec le Parquet de Nanterre. Ça fout les jetons...

J'entends d'ici les plus hautes sphères du palais chuchoter leurs inquiétudes d'ailleurs, face à cette attitude. « *Oui, euh tous pareils, ke les journalistes ky mangent au même râtelier ke les mecs de la télé... y'a plus de contre-pouvoir en France, ah que y tous pourris !...* ». Et après ça, l'administration voudrait qu'on maîtrise bien la langue française...

La Cour saura constater que mon client a délibérément choisi de se départir de son indépendance journalistique pour satisfaire l'ego cocardier du téléspectateur chauvin. Si ça, ce n'est pas une preuve d'intégration nationale !

Autre preuve d'intégration : Nelson Monfort ose tout, c'est même à ça qu'on le reconnaît.
Par exemple, il est acquis au débat que Nelson Monfort pratique tous les sports qu'il commente. Puisqu'il commente quasiment tous les sports, il pratique tous les sports. Mais il ne fait pas que cela, Nelson est un mélomane, « les mélodies de Nelson » sur Radio Classique cartonnent. Il chante, rien ne l'arrête, il a une vie sociale intense, parle quatre langues, a une maîtresse, parraine des œuvres caritatives, entretient une famille, ce qui, sur ce dernier point est suspect, je vous l'accorde.

Néanmoins, le jury commettrait une regrettable erreur s'il se laissait convaincre de l'accusation d'une vie de complaisance dans le loisir sportif, musical, mondain ou familial. Car Nelson trouve le temps de travailler. La preuve : il écrit dans Le Figaro sous l'étrange pseudonyme de Jean d'Ormesson. Alors comment fait-il ? Nelson, en homme de son époque et fidèle au pragmatisme anglo-saxon qui coule dans ses veines, économise son temps et, qualité rare chez un homme, sait faire deux choses à la fois. Tenez - regardez, vous voyez ? Il bouge l'oreille et garde le cheveu immobile. Cela veut dire qu'il fait mine de se défendre mais en réalité, il cherche le compliment qu'il va pouvoir adresser au premier notable qu'il croise ce soir pendant le cocktail…

La Cour se demandera certainement, dans le secret de son délibéré, comment l'accusé arrive à cumuler toutes ces activités. Il suffit de le suivre, ne serait-ce qu'une journée. Tenez, prenons par exemple une après-midi de vacances de neige à la montagne avec Nelson. Budget de la justice oblige, la caméra était en panne ce jour-là, donc je vous le fais oralement. Une de ces après-midi où l'air glacé s'efface provisoirement derrière les rayons doux et ardents du soleil, Nelson sifflote la marche turque de Mozart… Accroché à son tire-fesses, les jeans mi-flex et muscles dorsaux bandés à 60 degrés de la pente, Nelson se concentre. Son œil imperturbable fixe la cime encore lointaine mais qui approche. Son deuxième œil, quant à lui, se repose en attendant la suite. Il glisse. Seuls les petits à-coups de la remontée mécanique viennent chasser les copeaux de neige du sillon de notre homme qui entame serein une valse des fleurs du Casse-Noisette de Tchaikovsky.

Au sommet, Nelson réajuste son ski sur le pied droit, son patin à glace sur le pied gauche, baisse les lunettes jusqu'alors posées sur son bonnet de bain, tapote son club de golf contre sa raquette de tennis, serre le ballon de rugby entre les dents et laisse flotter dans les airs les collants porte-bonheur de la célèbre et non moins chaleureuse patineuse russe Irina Slutskïa... Toccata et fugue en ré mineur de Jean-Sébastien Bach : dans un déséquilibre maîtrisé, Nelson s'élance sur la piste. Mais déjà, à ce stade de sa descente, Nelson hurle Carmina Burana, la chevauchée des Walkyries, le tout mixé par NTM. (sur un ton sportif et rythmé) Après une première care antérieure gauche, il se retourne, crache dans une contraction mandibulaire in-cro-ya-ble le ballon de rugby au milieu de deux

poteaux plantés là. Arrivé sur la plaque de glace, Nelson exécute un triple salto double Rittburger, triple boucle piqué, sans ciller, il enchaîne un drive magnifique avec une stalagmite phallique posée sur la neige, la neige qui fond littéralement à l'approche de Nelson, qui fait maintenant la brasse papillon dans une flaque de neige fondue et qui se relève.... (*Applaudissements*).... Et qui se relève comme si de rien n'était pour arriver comme une fleur à la terrasse d'un café de montagne, pour commander « *a cup of tea please,… with milk of course* ».

Voilà, ça, c'est du Nelson, il ose tout, c'est même à ça qu'on le reconnaît. C'est peut-être aussi à ça que l'on reconnaît un Français...

Avant de conclure, je demande à la Cour d'examiner avec attention le degré de responsabilité pénale de mon client. Car, disons-le franchement, il est carrément timbré ! C'est une vérité du dossier : Nelson a reçu cette année le prix Marianne de la personnalité préférée des Français remis par La Poste. Élu par une foule délirante de plus de 18 000 votants, Nelson a son timbre...

Il accroche en général son timbre à la boutonnière, mais il aurait trouvé de mauvais goût de comparaître ce soir devant vous avec une tache rouge sur le paletot… Et puis, je dois le dire à la Cour, au risque de froisser mon client…, Nelson Monfort est à l'article de sa mort médiatique, son étoile pâlit, présage funeste d'une éclipse inéluctable, les signes annonciateurs sont là :

Premièrement, Laurent Ruquier a dit de lui : « *Nelson Monfort est au tennis ce que Mireille Mathieu est à la chanson* ». Nous craignons le pire... Deuxièmement, depuis qu'il s'est mis à la chanson avec son groupe des Odieux Visuels, véridique... Le pire, c'est qu'il y a Gérard Holtz dedans - il se jette systématiquement dans la fosse pendant les concerts ; on a essayé de lui dire que c'était dangereux pour sa santé, il ne veut rien comprendre. Troisièmement, il se produit régulièrement avec Philippe Candeloro, Michel Drucker, participe à Intervilles... Bref, une euthanasie médiatique.

Malgré cela, (*au public*) vous voulez le surveiller ? (*à l'avocat général*), Vous voulez le punir ? Vous voulez le juger !

Alors, posez-vous la seule question qui vaille : Nelson Monfort, l'américano-suisse huguenot polyglotte, celui qui s'est si bien inséré sur nos ondes radiophoniques et télévisuelles, celui que la gentillesse et l'humanité n'ont laissé paraître aucun ennemi en 30 ans de carrière, Est-il conforme à notre identité nationale ?

Si votre conception rejoint celle de Staline en ce que « la nation est une communauté humaine stable, historiquement constituée », alors les français sont des Francs, les allemands des germains, les italiens des romains croisés d'étrusques et non un mélange de lombards, normands, arabes, espagnols, croates ou grecs. Et Nelson doit disparaître.

(en se tournant vers NM) Si vous voulez pleurer, Nelson, c'est maintenant. On a vu ça tout à l'heure...

Plantez alors dans la fosse d'inscription que Démosthène faisait lire aux Athéniens sur une colonne d'airain de l'Acropole : « *Qu'Artimios, fils de Pythonax soit tenu pour ennemi du peuple, (...)* »
Faites-le alors descendre de la chaise de l'accusé, qui serait trop confortable pour lui, envoyez-le dans la fosse et laissez-le à la foule qui est prête à faire son devoir...

Si au contraire, vous pensez comme moi que l'identité nationale, c'est :

Zidane qui marque sur un coup de tête bien sûr !
Jeanne d'Arc qui se brûle,
Gainsbourg qui fume,
Jane Birkin qui chante,
Carla Bruni qui essaye,
Jamel Debbouze qui rit,
Alain Mimoun qui court !

Alors Nelson sera sauvé.

Cour d'assises des Hauts-de-Seine acquittez sans plus tarder Nelson Monfort.
Et puisque nous sommes en France, tout cela finira en chanson !

Bâtonnier : *Monsieur Monfort, vous avez bien sûr la parole. C'est notre tradition.*

DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ NELSON MONFORT

Après ce qui vient d'être dit, je ne sais plus.... En dehors de la conclusion évidemment du maître, je ne sais plus exactement qui a été l'avocat de la défense et l'avocat de..., mais je suis très heureux en tout cas de me retrouver effectivement ici à Nanterre, quelques années après. Je remarque du reste que le luxe des locaux s'est singulièrement amélioré par rapport à l'endroit que je fréquentais il y a quelques années. Je suis également très ému de me trouver ici, ému de me trouver face au président Pierre Berger, qui m'a reçu ici avec beaucoup de cœur, ému de succéder à une pléiade d'artistes... dans l'audiovisuel on est toujours un petit peu cabot comme vous le savez... Donc je pense que mes prédécesseurs n'auraient pas été trop mécontents de se faire appeler artistes. Donc voilà, je suis très ému... Vous êtes extrêmement nombreux, vous me paraissez du reste être beaucoup plus nombreux que devant certains programmes culturels de France Télévisions. Donc vraiment, je suis très très, très, très, heureux de vous de vous saluer. Il doit y avoir 800 spectateurs ici ce soir, nous avons parfois du mal à atteindre ce chiffre en matière d'audimat. Bravo, félicitations !

C'est sans doute du reste la raison pour laquelle le mari de quelqu'un que vous avez beaucoup cité, mon cher Maître, nous supprime la pub à partir du 1er janvier puisque de toute façon... En tout cas, tel n'est pas le propos de ce soir.

Je souhaite répondre effectivement à ce cher maître. Je vais peut-être me permettre de mettre un terme au « maître », si vous aussi vous le permettez. Vous voyez, je pense que vous la connaissez effectivement... parce que j'ai vraiment été reçu ici en ami.

Concernant mon surnom... Effectivement mon surnom, vous l'avez dit c'est effectivement « Mets le son moins fort », c'est un surnom que mon camarade Holtz m'a donné il y a quelques années. Moi, j'ai eu pas mal de mal à répliquer, à riposter, et finalement un jour, au micro de RTL, j'ai trouvé un assez joli surnom pour mon camarade Gérard. Rassurez-vous, contrairement aux apparences, nous sommes très amis, surtout quand je vais vous donner son surnom : « Holtz toi de là que je m'y mette ». Pour ceux qui le connaissent, je pense que ça lui va assez bien… Mais c'est vrai que nous sommes complètement amis, réconciliés sur l'autel de la chanson.

Et je vous encourage du reste peut-être à inviter mon camarade Gérard, peut-être dès l'année prochaine, mais je pense que pour l'année prochaine, j'ai peut-être mieux...

Pour l'année prochaine, je souhaiterais peut-être vous proposer effectivement Philippe Candeloro. Je crois qu'il ne déparera pas dans cette atmosphère, je n'insiste pas sur les longues études supérieures qu'il a faites... Et sa façon de s'exprimer en est certainement la preuve. Je suis content de parler de Philippe parce que

je crois que ce duo que nous avons formé correspond exactement à ce que j'aime et à ce que je souhaite faire en matière de reportages de sport.

Je pense que le sport à la télévision, c'est avant tout pour donner de la joie de vivre aux gens. Moi, je suis heureux quand on me dit : « *voilà, on ne connaît pas grand-chose au patinage* »... Je vais vous avouer que je n'y connais pas grand-chose non plus de toute façon, mais on est là pour passer un bon moment… Et ce soir, nous sommes en train de passer un excellent moment mon cher Pierre Berger.

Je souhaiterais également remercier mon complice et ami Marc Laurent, cet imitateur qui a 124 voix à son palmarès. Il m'a dit qu'il souhaitait venir ici parce qu'il était à la recherche de contrats, donc si vous voulez, en coulisses tout à l'heure… parce qu'en fait, c'est sa toute première apparition publique, contrairement à ce qu'il va vous dire. Donc voilà, il était également très bien. Je souhaite quand même revenir un petit instant sur effectivement Michael Chang qui a été mon grand porte-bonheur à Roland-Garros.

C'était un petit peu plus tard. En fait, c'est l'année où il a été en finale. Je crois qu'il vous appelle au téléphone, mon cher président... Non, non ? Je pensais que c'était Michael Chang qui vous appellera en PCV parce qu'il est assez près de ses sous... Ça, c'est autre chose. D'ailleurs, c'est un point commun qu'il partage avec Candeloro… (rires) Mais tel n'est pas le propos. Effectivement, brouhaha, finale de Roland-Garros, brouhaha dans l'oreillette, etc. Michael qui répond « *I would like to thank Jesus* »... je n'entends pas très très bien etc, je crois écouter mon cher Jean-Paul, Jean-Paul Lot de l'autre côté de l'oreillette « *Je crois que Michael est en train de remercier un certain Luigi que j'avoue ne pas connaître* »... C'était ça en fait la traduction. C'est authentique ! Et Jean-Paul, avec son doigté légendaire, ce n'était quand même pas facile de rattraper cette affaire...Je le ne confondais pas exactement avec le personnage le plus anodin dans l'histoire, n'est-ce pas... Donc a dit : « Écoutez, mon cher Nelson je crois qu'il parle de Jésus »... avec un ton extrêmement recueilli…, c'est le cas de le dire...

Quelques années après, c'est vrai qu'on s'en souvient en souriant, je peux vous dire que sur le coup, en plus nous étions un dimanche, c'est une finale de Roland-Garros... Que vous dire d'autre ? Vous avez été tellement complets l'un et l'autre encore une fois, je ne sais plus exactement qui a attaqué, qui a défendu. Si, je vais faire court, je vous promets qu'à 1 h du matin la traduction américaine sera terminée et qu'on pourra passer à table.

Pourquoi suis-je rentré dans le journalisme de sport ? J'entendais quelques perles en matière de journalisme sportif qui ne me plaisaient pas toujours. Sur le Tour de France, j'entendais des phrases « *Est-ce que vous pouvez me dire qui c'est que c'est qui est en tête ?* » Ou alors : « « *Je fais les totals et je vous rappelle* »... Je me disais que peut-être on pouvait faire un peu mieux ! Et lorsque j'ai parlé avec Richard Descoings, qu'apparemment vous avez reçu ici il y a quelques années, il m'a même dit que, suite à un certain nombre d'interventions qu'il avait entendu, il avait décidé, je ne sais pas si vous en avez parlé…, de faire une formation de sportif à Sciences Po. Il y a du travail... Il y en a qui partent d'assez bas, mais en tout cas, je trouve que ça mérite vraiment d'être, d'être dit. Je crois que le tennisman Richard Gasquet, que j'apprécie beaucoup en plus, a commencé sa première année il y a deux ans… et que normalement, en 2018, qui devrait être diplômé. C'est ce que j'ai cru comprendre. (*Rires*) C'est très affectueux parce qu'en fait, ces sportifs, comme vous pouvez le penser, je les aime. Comme vous pouvez le penser, et cette soirée en est vraiment la plus belle illustration, j'essaye de faire mienne cette fameuse phrase « de ne pas se prendre au sérieux effectivement », et d'essayer de faire passer les plus beaux moments possibles aux téléspectateurs grâce au sport. J'espère que c'est le cas.

C'est vrai que par exemple, cet été aux Jeux de Pékin, mon cher maître…, je n'ai pas fait pleurer Manaudou. J'ai essayé au contraire de faire... Je pense que vous le savez... Elle était un petit peu en détresse ce jour-là, même si son sac Lancel l'attendait dans les vestiaires... Donc finalement, il y avait quand même une consolation. Je connais un petit peu la chanson si vous le permettez... Je tiens aussi à dire, ma modestie dusse-t-elle en souffrir, c'est vrai que j'ai été élu par 18 000 Français, non pas journaliste préféré mais journaliste sportif le moins détesté des Français. Voilà, on va dire ça.

J'avais préparé ici toute une série de réponses en fonction, je ne sais plus si c'était à vous, vous, mais des réponses communes. J'ai pas mal de souvenirs en tête. Je pourrais développer « *Les rois de la glisse* », je crois que c'était un petit peu plus de trois minutes, je crois que c'était trois minutes quinze pour être tout à fait précis. C'était un film extrêmement sympathique et je conclurai parce que finalement tout commence et tout finit par des chansons, c'est ce qu'on dit.

On m'a demandé de prendre ma guitare, mais on me l'a demandé quand on était pratiquement arrivé ici devant le palais, de justice... en vous voyant habillés dans cette tenue, la confusion est possible... Donc on était déjà arrivés… et puis on m'avait dit que vu la crise, on n'avait pas les moyens de mettre ce micro sur un trépied, donc avec la guitare, ce n'était pas très pratique.

Donc je vais devoir vous interpréter, comme on dit, une chanson a cappella, si vous le souhaitez. Comme on a parlé suffisamment de ce groupe que nous avons formé Gérard et moi, c'est vrai on essaye de se produire pour différentes œuvres caritatives. En tout cas moi c'est caritatif, lui je ne sais pas... moi c'est gratuit… Donc on essaye de faire ça avec beaucoup de complicité et d'amitié. Alors je crois, puisque les avocats sont forcément philosophes… Nietzsche disait : To be is to do. Kant disait : «to do is to be» et Sinatra disait : « Doo bee doo bee doo... » Alors, sans guitare et avec beaucoup de cœur.

(Nelson Monfort conclut en chantant « Strangers in the night »)

Strangers in the night, Exchanging glances, Wandering in the night, What were the chances, We'd be sharing love, Before the night was through?

Something in your eyes was so exciting, Something in your smile was so inviting, Something in my heart told me I must have you.

Strangers in the night, Two lonely people, We were strangers in the night, Up to the moment when we said our first hello, Little did we know, Love was just a glance away, A warm embracing dance away, And ever since that night, We've been together, Lovers at first sight, In love forever with le Barreau des Hauts-de-Seine. (Applaudissements) Merci à vous tous.

MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :
• *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
• *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
• *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
• *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation
Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :
• *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
• *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
• *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0

©VON SPRECKELSEN

Ordre
des Avocats
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES SECRETAIRES ET ANCIENS SECRETAIRES DE LA CONFERENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE